

DOSSIER INSCRIPTION U.S.C. BADMINTON 2017-2018

Gymnase Camille Danguillaume
Rue Rolland-Pilain 37170 Chambray lès Tours

Site : <http://www.chambray-badminton.org>

E-mail : bad.uscb@gmail.com

Tel : Matthieu Depagne 06.07.59.13.90

Page Facebook : USCB Badminton Chambray

HORAIRES DES CRENEAUX :

LUNDI	20h00 / 23h15	Créneau « compétiteurs » (1)
MARDI	17h00 / 20h	Créneau « loisirs »
MARDI	18h45/19h30	Ecole de jeune (8-10ans) (2)
MERCREDI	21h15 / 23h15	Créneau « compétiteurs - entraîneur » (1)
JEUDI	19h / 20h30	École de Jeunes (11-16 ans) (3)
VENDREDI	19h15 / 23h15	Créneau « loisirs »
SAMEDI	09h30 / 12h15	Créneau « loisirs », ouvert aux jeunes accompagnés
DIMANCHE	10h / 12h	Créneau « loisirs / famille », ouvert aux jeunes accompagnés

- 1 **créneau avec places limitées et sous condition de validation du responsable technique** : Les joueurs inscrits à ce créneau jouent en volant plume (**à leurs charges et vendus au club**). Ils s'engagent à être assidus aux séances et à participer à différents tournois durant l'année.
- 2 Le créneau (8-10 ans) du mardi sera ouvert si plus de 4 personnes sont inscrites et sera limité à 10. Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires sauf indication contraire. Il pourra exceptionnellement être ouvert à des enfants à partir de 6 ans (en fonction des places disponibles et après validation du bureau)
- 3 La séance (11-16 ans) est animée par un entraîneur diplômé, le nombre de places est limité à 28 par créneau. Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires sauf indication contraire.

PIECES A FOURNIR :

(les dossiers incomplets seront refusés)

- 1 La **fiche d'inscription** correctement renseignée (dernière **feuille de ce dossier**)
- 2 La feuille dédiée de la **Fédération Française de Badminton** correctement renseignée
- 3 Le **questionnaire de santé joint signé si votre certificat médical ffbad de la saison 2016-2017 est postérieure au 01/09/16**

Dans le cas contraire, ou si vous avez répondu non à une question du « questionnaire de santé, vous devez avoir un Certificat médical type FFBad uniquement complété par son médecin traitant

- 4 Le règlement soit par :
 - **chèque** à l'ordre de l'USCB (possibilité de paiement fractionné en 3 fois, une fois par mois et d'un montant minimum correspondant au montant de la licence fédérale, soit 50€).
 - chèque vacance, coupon sport ANCV ou passeport loisir jeune valables minimum jusqu'en décembre 2017 (si dossier complet est donné avant 15 novembre 2017)
- 5 Pour les jeunes, la charte du jeune badiste correctement renseignée et signée par le jeune et les parents

REGLEMENT INTERIEUR
PARTICULIER DE LA SECTION BADMINTON
DE L' U. S. CHAMBRAY LES TOURS

1 L'adhésion à la Section Badminton de l'Union Sportive de Chambray les Tours implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur. Elle implique des droits et des devoirs.

2 L'adhésion n'est effective qu'après acceptation du dossier d'inscription complet, comprenant notamment un certificat médical de "**non-contre-indication à la pratique du badminton en compétition**" et le règlement de la cotisation annuelle **non remboursable**.

3 Tous les adhérents sont licenciés à la **Fédération Française de Badminton** et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est attachée. Ils peuvent toutefois souscrire en option des garanties complémentaires en en faisant la demande lors de l'inscription.

4 Aucun joueur mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale.

5 Chaque créneau est placé sous la responsabilité d'un Responsable de Créneau, chargé de l'organisation matérielle du créneau et de son bon déroulement. L'activité ne peut avoir lieu en son absence. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club après en avoir informé le Président.

6 Les créneaux « jeux loisirs » sont ouverts à tous les licenciés **sauf aux mineurs de -16 ans non accompagnés**.

7 Les parents des joueurs mineurs doivent s'assurer de la présence d'un Responsable de Créneau (ou de l'entraîneur pour l'école Jeune) dans la salle avant d'y laisser leurs enfants. De même, ils doivent prendre toutes dispositions pour reprendre leurs enfants dans la salle à l'issue du créneau. L'heure d'arrivée et de départ des créneaux jeux libres étant laissé au libre choix des joueurs, il n'entre pas dans les fonctions des Responsables de Créneaux d'assurer un contrôle de présence. Le Club ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où le joueur mineur quitterait seul la salle lors d'un créneau « jeux libre ».

8 La participation au créneau « joueurs compétiteurs » est soumise à des conditions d'assiduité à l'entraînement et à la participation aux tournois.

Les débutants ne sont pas acceptés au créneau « joueurs compétiteurs ».

9 L'annulation ponctuelle de certains créneaux sera annoncée sur le panneau d'affichage du Club à l'intérieur de la salle le plus longtemps possible à l'avance. Le Club décline toute responsabilité en cas d'annulation de dernière minute pour des raisons de force majeure ou indépendante de sa volonté.

10 Les déplacements aux compétitions à l'extérieur du Club se font sous la seule responsabilité des joueurs ou de leurs parents pour les joueurs mineurs, y compris dans le cadre des déplacements pour entraînements, formations ou compétitions.

11 Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre dont la conduite ou les propos perturberaient les activités du Club pourra être exclu temporairement ou définitivement après avoir été entendu par le Comité Directeur. Sa cotisation ne lui sera pas remboursée.

12 En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent pourra éventuellement être conduit à l'hôpital.

13 Les membres du Comité Directeur sont chargés de l'application du présent règlement.

14 L'option tournoi souscrite par le licencié lors de son inscription lui permet de s'inscrire à un tournoi sans avoir à s'acquitter d'autres frais d'inscription. Cette option est limitée à 10 tournois dans l'année.

15 Lors de l'inscription à un tournoi fédéral, le joueur inscrit doit prendre connaissance et respecter le règlement particulier de ce tournoi.

Cadre réservé à l'administration :

Nom de la personne recevant le dossier :

Dossier complet (reçu le / /20

Carte USC faite

Dossier enregistré sous Google

Dossier enregistré sous Poona

Fiche d'inscription (une par joueur)

(à renseigner en majuscule, svp)

Nom:

.....

Prénom:

.....

N°Tel en cas d'urgence:

.....

Prix de licence à payer (justificatif) (Base : 90€) ⁽¹⁾

Compétiteur lundi (+15€)

Compétiteur lundi + mercredi avec entraîneur(+25€)

Option Tournoi (+30€) ⁽²⁾

Remise Fidélité (-10€) (si avant 31/07) ⁽³⁾

Remise Famille nombreuse (-20€ par enfant suppl.) ⁽⁴⁾

Remise inscription tardive (-10€ à partir du 01/01, -20€ à partir du 01/04) ⁽⁵⁾

Jeune (8-16 ans) (-15€)

Couple (-10€ par couple) ⁽⁶⁾

Famille (-10€ par famille)

Total • euros (mini • 45 euros)

- (1) Le montant de l'inscription comprend la licence à la Fédération Française de Badminton avec son **assurance obligatoire**, la cotisation au club et les différents types de fournitures (volants plastiques, filets, affiches,..) .
- (2) **Option tournois (adultes)** : inscriptions aux tournois prises en charge en totalité par le club. Sans option tournois, le joueur prend en charge la totalité de l'inscription. La prise en charge des tournois pour les jeunes est toujours de 100% par le club
- (3) **Fidélité** : pour chaque réinscription au club avant le **30/09 de la saison en cours**
- (4) **Aide famille nombreuse** : pour chaque membre d'une famille supplémentaire.
exemple: 1 adulte+ 1 enfant+ 1 enfant= 90+75+75-10-20= 210€
- (5) **Inscription tardive** : **-10€** : à partir du 1er janvier 2017, **-20€** à partir du 1er avril 2016, prix de licence seul à partir du 1er mai 2018
- (6) L'option couple n'est pas cumulable avec l'option famille

Nouveau licencié

oui

non

N°Licence :

(Si non, indiquer le n° de licence)

DROIT A L'IMAGE :

Je concède à l'association mon droit à l'image sans contre partie de rémunération, l'association s'engageant à exercer ce droit pour une durée de 70 ans dans la stricte limite de ses besoins et à des fins non commerciales (articles de presse, sites web, tracts etc..)

Signature pour accord :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et en accepter les conditions,

Date :

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé ».